

Objectifs :

- Permettre à chacun de s'appropriier le projet et de s'y investir.
- Faire adhérer les différentes parties prenantes au projet.
- Valoriser l'ensemble des personnes impliquées.

Cibles :

Tous les acteurs pouvant participer au projet.

Etapas de mise en place :

- Définir une ou deux personnes responsables du projet, qui se chargeront d'organiser les rencontres, d'animer les réunions, de rédiger et diffuser les compte-rendus, d'entretenir la dynamique du groupe...
- Identifier toutes les parties prenantes, c'est-à-dire toutes les personnes qui sont susceptibles d'être impactées par le projet, de mener des actions, d'être un levier dans l'élaboration du projet. Ces différentes parties prenantes formeront le Comité de Pilotage (COFIL), qui mènera le projet de manière collégiale et participative.
- Clarifier les missions de chaque membre du COFIL et ses leviers d'action, afin que chacun s'investisse jusqu'à la réussite du projet.
- Construire ensemble le projet : définir les objectifs, le planning et le sujet de chaque réunion, élaborer le plan d'actions et assurer son suivi, communiquer sur le projet, l'évaluer...
- Créer la confiance et la cohésion du groupe en se rencontrant. Chacun doit pouvoir exprimer son point de vue et ses idées (le personnel de cantine n'aura pas la même vision et les mêmes missions qu'un enseignant ou qu'un élu de la commune).

Elaboration et adhésion du groupe de travail

Acteurs à mobiliser	Besoins matériels	Besoins de financement
Equipes de cuisine et de service, Elus de la collectivité, collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets, équipes pédagogiques (enseignants, animateurs TAP), convives de la cantine	Pour l'animation de réunions : salle, matériel si besoin (vidéoprojecteur, ordinateur)	Non

Erreurs à éviter :

- Oublier une partie prenante.
- Mal définir les leviers d'actions, les objectifs et les missions de chacun.

Temps de mise en œuvre :

Cela peut prendre plusieurs semaines afin de trouver une date de réunion qui permette à tout le monde de participer. Commencez le travail de réflexion bien en amont de la mise en place des actions.



Ils l'ont fait ...

La commune de Meysse, en Ardèche, a mis en place un comité de pilotage regroupant les élus de la commune et de la collectivité, les agents de service de la cantine, les enseignants, les agents responsables des TAP, la directrice de la cuisine centrale et le technicien déchet de la collectivité.